



Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 21 octobre 2025
DELIBERATION n°2025_10_07**MARCHE D'ASSURANCE STATUTAIRE POUR LA PERIODE 2026-2029 – PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES – ATTRIBUTION DU MARCHE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE AU PRESIDENT**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	30	39	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ – Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Danielle BALLANGER) – Raymond DESILLE – Eric BERNARDIN (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) – Gilles GAY – Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) – Christophe RAULT – Anne-Sophie DESCAMPS – Pascale GRIS – Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) – Christelle GRASSO – Marie France MORANT – François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYAUX) – Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) – Florence VILLAIN – Angélique PEINTRE – Catherine MOREAU – Philippe BARITEAU (a reçu pouvoir de Micheline BERNARD) – Matthieu CADOT – Philippe BODET (a reçu pouvoir de Didier BARREAU) – Valérie RIVÉ (a reçu pouvoir de Christophe FOLOPPE) – Sylvie PLAIRE – Kevin BAYNAUD – Stéphane AUGÉ – Laurent ROUFFET – Didier TOUVRON – Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants : Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
Absents : Pascal MAGINOT, David CHAMARD (excusés) Frédérique RAGOT (excusée) Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, Pascale BERTEAU, Marylise BOCHE, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Olivier DENECHAUD	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 15 octobre 2025	Télétransmission en préfecture le : 28 OCT. 2025
Affichage de la convocation le : 15 octobre 2025	n°: 017-200041614-20251021-2025_10_07-DE Date de publication sur le site Internet : 28 OCT. 2025

**MARCHE D'ASSURANCE STATUTAIRE POUR LA PERIODE 2026-2029 – PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES –
ATTRIBUTION DU MARCHE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE AU PRESIDENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 de Code de la Commande Publique, relatifs à la passation de marchés en procédure d'appel d'offres ouvert,

Vu la consultation lancée le 13 juin 2025, concernant le marché d'assurance statutaire pour la période 2025-2030,

Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres, en date du 30 septembre 2025, en charge d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché,

Vu un avis favorable émis par le bureau communautaire, le 7 octobre 2025,

Monsieur Christophe RAULT, rappelle que la consultation a été lancée avec une offre de base correspondant à la couverture des risques décès accident du travail et maladie imputable au service, ainsi qu'avec 3 prestations supplémentaires :

- PSE n°1 : Congé de longue maladie – congé de longue durée,
- PSE n°2 : Maternité, adoption, paternité,
- PSE n°3 : congé de maladie ordinaire.

Ainsi, la collectivité a la liberté de retenir ou non les prestations supplémentaires précisées ci-dessus.

Monsieur Christophe RAULT indique que cinq offres ont été remises.

Après ouverture des plis, la Commission d'Appels d'Offres a procédé à l'examen des candidatures et des offres selon les critères et sous-critères mentionnés au règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique (30%),
- Assistance technique (30%),
- Critères prix (40%).

Après analyse du rapport, l'offre retenue par la Commission d'Appels d'Offres est la suivante :

Candidat	Montant total TTC en € pour 1 année <u>Offre de base + PSE 1</u>
Yvelin / Acte Vie – Lloyd's	Taux : 0,97% + 1,70% = 2,67% 53 733,32 €

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,

AR Prefecture

017-200041614-20251021-2025_10_07-DE
Reçu le 28/10/2025

- Autorise Monsieur le Président à signer le marché d'assurance statutaire pour la période 2026-2029, avec **Yvelin / Acte Vie – Lloyd's**, en retenant l'offre de base et la prestation supplémentaire éventuelle n°1 pour un taux de cotisation de 2,67% soit un montant de marché de 53 733,32 euros TTC pour la 1^{ère} année sur la base de la masse salariale 2024,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 23 octobre 2025

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Olivier DENECHAUD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet [Telerecours citoyens](http://www.telerecours.fr) à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.